



AFSA 84 FFSS



## **LE CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR**

*Formation continue Maître-Nageur Sauveteur*

mis à jour - 01/03/2024



# SOMMAIRE

CAEPMNS

1

PLANNING DE LA FORMATION

2

ORGANISATION DE LA FORMATION

3

MODALITÉS

4

DOCUMENTS À FOURNIR

5

CONTACTS DE LA FORMATION

6

# LE CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR



🕒 21 HEURES

📍 SORGUES

La formation CAEPMNS est une initiative essentielle pour maintenir, améliorer et mettre à jour les compétences cruciales des maîtres-nageurs sauveteurs. Afin de conserver ces acquis dans le domaine professionnel, en mettant particulièrement l'accent sur les environnements aquatiques.

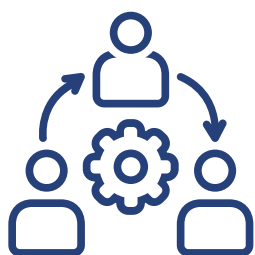
Ce programme exhaustif combine des aspects théoriques et pratiques pour s'assurer que les maîtres-nageurs sauveteurs restent hautement qualifiés et prêts à réagir de manière efficace face à des situations d'urgence spécifique à leurs domaines d'intervention.



# PLANNING DE LA FORMATION

Répertoire spécifique : RS2573

JEUDI 2 MAI 2024		VENDREDI 03 MAI 2024		SAMEDI 04 MAI 2024	
08h00 à 08h30	accueil des participants		<b>Thématique 2 :</b> Évolution de l'environnement professionnel	08h00 à 08h30	<b>CERTIFICATIONS ÉPREUVES PRATIQUES</b>
08h30 à 10h30	<b>Préparation des épreuves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1er épreuve :</b> Réaliser un déplacement en simulant une recherche de victime en piscine</li> <li><b>2eme épreuve :</b> réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade</li> </ul>	08h00 à 11h00	-Anticipation des risques et/ou d'incidents, Prévenir tout type de maltraitance et savoir agir, cadre réglementaire du métier de MNS le handicapé, hygiène de l'air et de l'eau évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité	08h30 à 10h30	
10h30 à 12h00	<b>Thématique 2 :</b> Évolution de l'environnement professionnel  -Aisance aquatique	11h00	<b>Préparation aux épreuves pratique</b>	10h30 à 12h00	<b>Thématique 2 :</b> Évolution de l'environnement professionnel  -Actualisation des connaissances réglementaires liées à l'encadrement, l'enseignement et à l'animation des activités aquatiques et à la natation, connaissance des différents publics
		12h00			
12h00 à 13h00	Pause repas	12h00 à 13h00	Pause repas	12h00 à 13h00	Pause repas
13h00 à 17h00	<b>Thématique 1 :</b>  Procédure de secours -Secourisme et sauvetage en milieu professionnel avec mise en situation ( cas concrets)	13h00 à 17h00	<b>Thématique 1 :</b>  Procédure de secours -Secourisme et sauvetage en milieu professionnel avec mise en situation ( cas concrets)	13h00 à 17h00	Activité proposé par l'AFSA84



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## LIEU DE FORMATION

Adresse exacte envoyée via une convention.

Le repas est à fournir par le candidat. L'équipement nécessaire à une restauration sur place est prévu. (Boulangerie et de la petite restauration à proximité.)

Un parking gratuit vous sera indiqué.

---

## RYTHME DE FORMATION

En journée, en semaine ou les weekends, 3 jours de formation minimum.

---

## RESSOURCES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
  - Documents de supports de formation projetés
  - Étude de cas
  - Exposés de cas concrets
  - mise à disposition ce documents supports à la suite de la formation
- 

## SUIVI

- feuilles de présence
- Exercices pédagogique
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

# MODALITÉ DE CERTIFICATION



L'apprenant devra participer à l'ensemble des modules de formation :

- Satisfaire aux modalités certificatives
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation.
- Démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théorique, pratiques et comportementales.

## MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

pour conserver sa validité, le diplôme CAEPMNS le diplôme doit être renouvelé tous les 5 ans afin de maintenir ses compétences et ses connaissances à jour réaliser une formation de continues de 21 heures (CAEPMNS) annuellement ( avant le 31 décembre N+5)

### 1 MODALITÉ D'ACCES À LA FORMATION

À réception de l'inscription et du paiement de la formation.

### 2 MODALITÉ D'ADMISSION

Être titulaire du diplôme initial : BPJEPS AAN ou BEESAN

### 3 MODALITÉ D'INSCRIPTION

Remplir le formulaire de pré-inscription en ligne. L'association vous enverra par la suite le formulaire officiel avec les pièces à joindre.

Pièces à joindre : Page **5 du livret**

### 4 MODALITÉ PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Aucune disposition réglementaire prévue, vous pouvez nous contacter afin d'évaluer la faisabilité et l'adaptabilité nécessaire.

Accessibilité de l'action de formation dans les locaux prévue : rampes

### 5 FINANCEMENT

formation éligible à un financement via CPF :

**Demander le lien par mail**

Groupe / Entreprise : sur demande de devis par mail



## DOCUMENTS À FOURNIR

**LES DOCUMENTS REQUIS DOIVENT ÊTRE FOURNIS POUR FINALISER L'INSCRIPTION;  
SI LES ÉLÉMENTS NE SONT PAS COMPLETS, L'INSCRIPTION NE POURRA PAS ETRE  
FINALISÉE**

---

### PIECES CONSTITUTIVES DE VOTRE INSCRIPTION

---

1 Demande d'inscription établie sur papier ( dossier ci-joint)

1 Photocopie d'une pièce d'identité **recto/verso**

1 photocopie du diplôme conférant le titre de Maitre-Nageur-Sauveteur

1 Photocopie du certificat de compétences " Premiers Secours en Équipe de niveau 1" ou son équivalent

1 photocopie de l'attestation de formation continue annuelle, également pour le "Premiers Secours en équipe niveau 2"

1 certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maitre-nageur **datant de moins de trois mois**, formel au modèle figurant en pièce jointe du dossier d'inscription en annexe 002

1 photocopie du dernier certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maitre-Nageur-SAUVETEUR

**1 Enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse pour réception du diplôme final.**

le règlement de la formation doit être dû dès l'inscription, par chèque ou en espèce, CPF ou devis signé par l'employeur.



## CONTACTS DE LA FORMATION

DESCRIPTIONS	TÉLÉPHONE	EMAILS
BRAVAIS THIBAUT <i>Direction</i>	06.62.72.17.23	contact@afsa84.com
GAUTIER JODIE <i>Gestion administrative</i>	06.16.24.12.03	formations@afsa84.com